



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

Jean-Luc Moudenc
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Toulouse, le 27 juin 2014

Monsieur Jean CONTER
Président
Comité de Quartier Rangueil-Sauzelong

jean.conter@free.fr

Références à rappeler : JLM/AQP/14 039 535-mpc

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part, dans votre correspondance du 5 mai dernier, de différentes préoccupations, mais aussi de souhaits des habitants du quartier de Rangueil-Sauzelong.

J'ai bien noté les nombreux points que vous abordez et je vous remercie de m'en avoir tenu personnellement informé.

Tout d'abord, vous m'aviez aimablement convié à votre Assemblée Générale qui s'est tenue jeudi 19 juin dernier à 18h30.

Alors que j'aurais aimé y participer, les impératifs de mon agenda particulièrement chargé en ce début de mandat ne m'en ont malheureusement pas donné la possibilité. Néanmoins, ma collègue Florie LACROIX, Conseillère Déléguée et Maire de votre quartier m'a représenté, accompagnée de Djillali LAHIANI, Adjoint au Maire.

En effet, pour que les avis de mes concitoyens soient pris en compte, j'ai mis en place une véritable démocratie de proximité et une écoute permanente de la part de tous les élus, notamment des Maires de Quartier.

Pour ma part, je souhaite aussi être sur le terrain, et je reprendrai prochainement les visites dans les quartiers toulousains.

Au sujet du problème de bruit de la rocade pour les riverains, vous trouverez joint à cette correspondance un courrier que j'ai adressé le 23 mai dernier à Monsieur le Préfet de la Région Midi-Pyrénées et Préfet de la Haute-Garonne pour solliciter la mise en place d'un Comité de suivi associant les représentants du collectif Rangueil Anti-bruit et confirmer l'engagement de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole dans sa participation au financement des protections acoustiques.

.../...

Vous proposez ensuite la création d'un cheminement direct entre l'avenue du Lauragais et le quai de la gare Saint-Agne en facilitant l'accès, ainsi qu'au métro, pour les habitants du secteur de la place d'Italie.

Ce projet me semble pertinent mais il nécessite préalablement d'entamer les discussions avec RFF et la SNCF en y intégrant le Conseil Général, copropriétaire riverain.

Par ailleurs, vous m'avez signalé les difficultés de circulation que rencontrent les piétons en raison de l'étroitesse des trottoirs et de la présence de poteaux de réseaux aériens de téléphonie et d'électricité.

Si les travaux d'enfouissement ne peuvent être réalisés systématiquement compte-tenu de leur coût, sachez qu'ils seront envisagés dans le cadre des programmations de réfection complète des rues.

Des comptages de vitesse ont été réalisés par le Pôle territorial Sud-Est de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole dans le cadre de la circulation de transit dont vous m'avez informé. Une vitesse moyenne de 26km/h rue Vanini (voie en zone 30) et de 28km/h rue des Camélias (voie réglementée à 50 km/h et destinée à terme à passer en zone 30) a été relevée. Une étude identique est programmée pour la rue Virgile.

J'ai également demandé au Pôle territorial d'examiner à nouveau la situation du stationnement gênant sur les trottoirs les jours de marchés et en particulier le dimanche matin rue Albert Bedouce.

Au sujet des travaux d'aménagement de l'espace public, je sais que Florie LACROIX vous a confirmé la programmation en 2014 de l'installation de jeux et de tables de pique-nique dans les jardins de Rangueil et du Sacré Cœur ainsi que d'un caniparc dans le jardin de Rangueil. L'entreprise en charge du marché sera désignée par la commission d'appel d'offre après l'été.

L'arrière de la Maison de quartier Rangueil, rendu difficilement praticable par temps de pluie et plus généralement par les personnes en situation de handicap, sera étudié dans le cadre d'un projet global d'aménagement de l'ensemble de l'espace vert situé autour de la Maison de quartier.

En effet, il me semble judicieux d'organiser une concertation au sujet de cet espace vert prisé des riverains.

Votre demande de traitement pédagogique de la nomenclature des arbres et végétaux du jardin du Sacré Cœur a été transmise à la Direction des jardins et espaces verts pour étude, ainsi que l'installation d'un canisite dans le jardin du Sacré Cœur qui sera étudiée dans le cadre des prochaines programmations.

.../...

Enfin, le projet de réhabilitation du skate park de Rangueil est à l'étude auprès de la Direction des sports.

Par ailleurs, nous ne manquerons pas d'associer systématiquement le Comité de quartier au projet d'aménagement de pistes cyclables sur le secteur ainsi que vous le souhaitez.

Je sais que Florie LACROIX vous a confirmé le maintien de la Commission communale de concertation sur les antennes de téléphonie mobile, sous la présidence de ma collègue Martine SUSSET, Conseillère Déléguée en charge de l'environnement. Je lui ai transmis votre demande d'intégrer les associations siégeant de façon permanente dans cette commission.

Vous abordez également dans votre correspondance le suivi du plan de prévention des risques technologiques, SAFRAN/HERAKLES. Ce comité de suivi est de la compétence de l'Etat.

Néanmoins, mes collègues Franck BIASOTTO, Adjoint au Maire et Romuald PAGNUCCO, Conseiller Délégué, en sont membres. Ils ne manqueront pas de faire part de vos préconisations d'exercices de simulation en grandeur réelle afin de sensibiliser les habitants et les conforter dans la prise en compte de leurs sentiments d'inquiétude.

Quant aux problèmes d'insécurité liés à des trafics de drogue, ils sont abordés régulièrement dans le cadre de la cellule territoriale de veille prévention-sécurité (CTPS). La brigade nationale ainsi que la brigade spécialisée de terrain (BST) sont particulièrement vigilantes sur plusieurs lieux du quartier : au 13 rue du Général Bares, au 115 avenue Albert Bedouce et au 85 à 89 rue Bonnat. Habitat Toulouse, propriétaire et gestionnaire des logements de la rue Bonnat, reste attentif aux problèmes de regroupement dans les halls d'immeuble voire déposera, le cas échéant, une plainte avec les locataires.

Vous avez également fait part à Florie LACROIX de votre souhait de voir le parc de l'avenue Albert Bedouce fermé la nuit, comme le sont les jardins publics, en raison de nuisances. Une consultation préalable des riverains et des utilisateurs pourrait être envisagée aussi sur ce sujet.

Enfin, sachez que des structures de prévention spécialisées dans l'accompagnement social des jeunes existent sur le quartier et participent à la cellule territoriale de veille prévention et sécurité : l'accueil jeunes à Rangueil (maison de quartier) et le club de prévention de Toulouse sud-est, qui dépend du Conseil Général.

Ma collègue Florie LACROIX et Monsieur Djillali LAHIANI, qui dispose de la délégation de la jeunesse et des activités socioculturelles, vont intervenir sur ce thème auprès du Conseil Général pour connaître plus précisément leurs actions en la matière.

Soyez assuré de mon engagement entier en faveur de la tranquillité de tous les Toulousains et de la prise en compte des préoccupations des riverains de Ranguel Sauzelong.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

, de mon cordial souvenir et de
mon attachement fidèle aux quartiers
de Ranguel et Sauzelong.

Jean-Luc Moudenc

Jean-Luc MOUDENC

P.J. : 1

Toulouse, le 23 MAI 2014

Jean-Luc Moudenc,
Président de Toulouse Métropole

Nos réf. : DDI/JLM/CD/VMT/14.024

Affaire suivie par : Christophe DAMOUR
T. : 05 81 91 77 72
christophe.damour@toulouse-metropole.fr

Monsieur Henri-Michel COMET
Préfet de la Région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne

Hôtel de Préfecture
1, Place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE cedex 9

**Objet : PDMI – Mise à 2 x 3 voies du périphérique entre Lespinet et Rangueil
Protections acoustiques au niveau de Rangueil**

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'opération du PDMI citée en objet, je vous saurais gré de bien vouloir porter toute votre attention sur les protections acoustiques à mettre en œuvre.

Le nombre de riverains concernés par le projet est très important : plus de 50 maisons, plus de 400 appartements, 3 écoles et un collège.

Le diagnostic Plan de Prévention du Bruit de l'Environnement (PPBE) établi par la DREAL en 2013 s'est appuyé sur une campagne de mesures réalisée en mars 2012, mais également pour l'A620 sur une campagne effectuée en 2006 par le CETE.

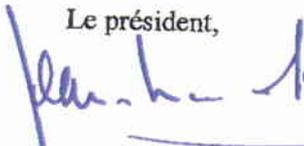
Compte-tenu des enjeux pour la population, je souhaiterais que vous me confirmiez que les relevés de bruit existants sont suffisants pour proposer des protections phoniques adéquates ou s'il y a lieu de relancer une campagne de mesures.

Il serait par ailleurs souhaitable de mettre en place un comité de suivi spécifique sur les murs anti-bruit de Rangueil dans le cadre de nos réunions État - Conseil Régional – Conseil Général – Communauté Urbaine sur le PDMI, afin de s'assurer notamment de la qualité de la concertation avec les riverains et de l'information régulière sur les avancées du projet à destination de l'association Rangueil Anti-Bruit.

Je vous confirme l'engagement de ma collectivité pour financer les protections acoustiques dans le cadre du PDMI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le président,


Jean-Luc MOUDENC

